

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni en salle des conseils à la Mairie de Londinières le 28 Janvier 2021, à 19H00 sous la présidence de Mme Armelle BILOQUET, Maire.

Etaient présents : Mmes Régine MARTEL, Angélique LEBOURG, Catherine LEGRAND, Nathalie WATTELLIER, Stéphanie DEBEAUVAIS, Marie Claude DEPOIX, Sandra EVRARD Mrs Jean-Marie DUMOUCHEL, Jacques LECOURT, François HURARD, Sébastien ANGER, Michel COURTOIS, Patrice LEFORT, Henri HUSSON

Absents excusés : Néant

Pouvoirs : Néant

Mme EVRARD Sandra est nommée secrétaire.

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 19 Octobre 2020 et du 14 Décembre 2020 qui sont approuvés à l'unanimité.

SIDESA :

Madame Le Maire représente les dossiers concernant le SIDESA.

1^{er} dossier : La constitution du groupement de commande

Pour rappel le syndicat du Plateau d'Alhiermont et la commune de Londinières se sont engagés dans une étude de sécurisation de la production en eau avec les collectivités voisines afin d'identifier les solutions les plus pertinentes à mettre en œuvre. Cette étude, réalisée entre 2018 et 2020, a préconisé, un programme de travaux. Le syndicat du Caux Nord Est et la commune souhaitent engager la maîtrise d'œuvre permettant la réalisation des travaux. Les collectivités doivent donc se réunir dans un groupement de commande pour engager les travaux les concernant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'autoriser Madame Le Maire à signer la convention et devis ainsi que tout acte afférent à ce dossier.

2^{eme} dossier :

En vue de la révision de l'autorisation de prélever (Code de l'environnement) sur le captage de Londinières (sans révision des périmètres de protection), Madame Le Maire présente la convention 2038 avec le SIDESA (Assistant à Maître d'Ouvrage)

Le montant de la mission confiée (définition des besoins, consultation des entreprises, suivi de l'exécution du marché) s'élève à 8 850€ TTC

Entre temps et compte tenu de l'avancement du dossier, le SIDESA a présenté son premier avenant à la convention portant sur le rajout de l'étude de l'environnement du BAC puis à l'analyse de la vulnérabilité du BAC. Le montant de cet avenant s'élève à + 1 500,00€ TTC.

Le montant total de la mission confiée au SIDESA s'élève donc à dorénavant à 10 350,00€ TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'autoriser Madame Le Maire à signer la convention, ainsi que son avenant n°1 et devis ainsi que tout acte afférent à ce dossier.

PARCELLE AE-7 RUE DU MARECHAL LECLERC

Madame Le Maire informe que nous avons été contactés par les services du département concernant la parcelle départementale section AE numéro 7. Cette parcelle d'une superficie de 395 m², située Rue Marechal Leclerc – RD1340 à Londinières, a fait l'objet d'un projet de cession au profit de la commune de Londinières.

Madame Le Maire rappelle qu'en décembre 2011, la Commune a sollicité le Département afin d'obtenir un accord pour la réalisation de travaux sur la parcelle AE-0007 consistant en la création d'un chemin piétonnier, pour des raisons de sécurité et la possibilité de prolonger ce cheminement sur les emprises riveraines, également propriété du Département, à savoir les parcelles AE-0008 (emprise du Centre Médico-Social) et AE-0023 (emprise du Centre d'Exploitation).

Cette autorisation a été donnée à la Commune par courrier en date du 2 mars 2012 sous réserve pour cette dernière de s'engager à acquérir la parcelle AE-0007, sur la base de la valeur vénale estimée par la Direction Régionale des Finances Publiques.

A ce jour, la cession a été suspendue dans l'attente de la régularisation de servitudes électriques (poste de transformation + canalisation souterraine) sur la parcelle AE 7.

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'achat de la parcelle AE-0007 pour 1 975€ (hors frais de notaire)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

MAISON FRANCE SERVICE

Madame Le Maire informe que le projet de la maison France Service, (*projet de la communauté de communes permettant de délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics*) avance activement. Madame Le Maire informe également que la Mairie et le CMS avaient été visités pour éventuellement y installer les locaux de la MFS. LA MSA (porteur du projet) opterait pour le CMS étant donné que les locaux sont occupés seulement les jeudis et semblent très adaptés.

Madame le Maire informe qu'au niveau du recrutement, la MSA a embauché une personne et mis en place les sessions de formations. La communauté de communes doit maintenant, à son tour, recruter une deuxième personne.

CREATION D'UNE PLATEFORME POUR VENTE DE PRODUITS LOCAUX

Madame Le Maire informe qu'une réunion s'est tenue le 18 janvier 2021 avec Madame Marjorie LAMBERT « And Consulting » qui accompagne les acteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans le management de leurs projets.

La commune de Londinières a pour projet la création d'une plateforme pour la vente de produits locaux. Ce projet revitaliserait le bourg et offrirait un nouveau service aux habitants en créant et développant des circuits courts et des marchés Locaux.

De ce fait, Julie SELTZ du PETR est aussi dans le projet pour nous aider à le développer.

Madame Le Maire annonce qu'un appel à projet est ouvert jusqu'au 26 février 2021 et que le taux d'aide publique total du dispositif est de 80 % des dépenses éligibles.

Dans un premier temps plusieurs devis ont donc été effectués pour l'étude et la mise en place du projet, dont celui de Madame LAMBERT qui s'élève à 3300€.

Madame Le Maire souligne que ce projet amènerait un plus sur le territoire

Madame MARTEL intervient et rappelle que ce genre de projet a le « vent en poupe », que le « mieux manger » est d'actualité et qu'elle y voit que des avantages pour le commerce local.

Madame Le Maire annonce que c'est également dans la continuité de notre récente adhésion au programme « Petites villes de demain » et insiste sur le fait que ce projet permettrait de soutenir nos producteurs locaux.

Madame Le Maire demande donc à l'ensemble du conseil l'autorisation de signer la convention et de lancer l'appel à projet.

Madame WATTELIER prend la parole et pose la question sur la nuisance que cela pourrait apporter au marché local.

Madame Le Maire répond que cela ne mettra pas de concurrence directe, au contraire cela inciterait les personnes (commune et hors commune) à venir faire leurs achats sur Londinières.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Autoriser Madame Le Maire à signer la convention

Autoriser Madame Le Maire à lancer l'appel à projet

SOGETI : ETUDE ASSAINISSEMENT

Madame Le Maire annonce qu'une réunion s'est tenue le lundi 14 janvier 2021 concernant l'étude diagnostique du système d'assainissement de la commune de Londinières par la société SOGETI INGENIERIE et le SIDESA suite à son rapport de phase 2 (campagne de mesures en période de nappe basse)

Monsieur DUMOUCHEL prend la parole en annonçant que des études de relevages ont été réalisées en période de sécheresse puis en période de fortes pluies et qu'il a été constaté énormément d'infiltrations d'eaux sur quelques endroits de la commune. De plus le niveau de la rivière monte et la station d'épuration déborde.

Madame Le Maire annonce qu'il va y avoir des relevés nocturnes et une formation du responsable technique.

Monsieur COURTOIS Michel prend la parole et annonce que nous avons déjà passés des caméras il y a quelques années.

Madame Le Maire répond que nous allons en passer de nouveau mais pas aux mêmes endroits et qu'il nous reste 20 semaines d'études sur ce dossier depuis son lancement en décembre 2019. Une fois l'étude terminée, nous allons disposer d'une carte de nos réseaux qui pourra être mise à jour à chaque intervention.

Monsieur COURTOIS Michel questionne si c'est SOGETI qui avait fait l'étude il y a 12 ans.

Monsieur DUMOUCHEL répond que oui, mais que nous rencontrons à nouveau les mêmes problèmes.

Monsieur ANGER prend la parole et demande si cette étude va amener à des travaux.

Madame Le Maire acquiesce, ce sont des travaux nécessaires à cause des nombreuses intrusions d'eaux de pluies.

Monsieur HURARD prend la parole pour annoncer que cela fait environ vingt ans que l'on parle de cette problématique, qu'il est temps de la solutionner.

PETITES VILLES DE DEMAIN

Madame Le Maire annonce qu'une réunion aura lieu le 4 février 2021 avec le PETR concernant le dossier Petites Villes De Demain et que nous devons recruter une personne pour s'occuper de nos futurs projets de revitalisation. Madame Le Maire informe que cette personne sera prise en charge à 75% par l'état.

Madame Le Maire demande si une équipe de 4 ou 5 personnes au sein des conseillers municipaux, peut s'investir sur ce dossier.

Monsieur COURTOIS Adrien, Madame LEBOURG Angélique, Madame WATELLIER Nathalie, Madame EVRARD Sandra, Madame MARTEL Régine, Madame DEBEAUVAIS Stéphanie et Monsieur COURTOIS Michel se portent volontaire.

OTIS : CONTRAT DE MAINTENANCE

Madame Le Maire rappelle la récente installation d'un ascenseur dans les locaux de la mairie pour répondre aux normes accessibilités personnes mobilités réduites et expose qu'il est « obligatoire » de souscrire à un contrat de maintenance.

Madame Le Maire présente le devis de la société OTIS qui nous propose un contrat annuel qui s'élève à 1713.98€ TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame Le Maire à signer le contrat de maintenance de base ainsi que tout acte afférent à ce dossier.
- D'autoriser le règlement des factures de la société OTIS concernant la maintenance de l'ascenseur.

Madame Le Maire informe également que d'autres contrats de maintenance, pour la clim double flux (CLIM OUEST) et la porte automatique (PORTALP) vont devoir être signés mais que nous attendons les devis chiffrés.

LISTE ELECTORALE

Monsieur LECOURT prend la parole et annonce que nous avons été contactés par Monsieur Cédric GUILBAUD Chargé des élections de la Sous-Préfecture de Dieppe dans le cadre de la commission de contrôle des listes électorales, en vue des prochaines élections qui auront lieu en juin (si la crise sanitaire nous le permet).

De ce fait, nous devons procéder à la désignation de nos délégués de la commune (qui ne soient, ni maire, ni adjoints, ni conseillers municipaux). Nous avons désigné un habitant de la commune (et son suppléant) pour être les représentants de l'administration ; Monsieur AUVRE et Monsieur GAUDRY.

Nous avons également désigné un habitant de la commune volontaire pour être le représentant du Tribunal judiciaire Madame JACQUOT.

Madame LEGRAND Catherine (Titulaire) et Monsieur HURARD François (Suppléant) sont également désignés comme membres du conseil municipal pour participer aux travaux de la commission

POINT COMPTABILITE

Monsieur LECOURT informe de la nécessité de prévoir des transferts de crédits pour être au plus près des dépenses réalisées et à venir qui doivent être réglées dans les meilleurs délais, avant le vote des budgets primitifs probablement en avril 2021.

Il propose d'inscrire des crédits supplémentaires sur les fonds suivants ;

- Budget principal :

Dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs, ce dégrèvement s'applique sur les parcelles en propriété ou en location détenues par un jeune agriculteur, soit 30 €

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées, soit 4 509.00€

Par ailleurs, il reste un crédit de 307,00€ sur le chapitre.

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre « dépenses imprévues » en section de fonctionnement.

- Budget Assainissement

Monsieur LECOURT propose d'inscrire des crédits supplémentaires (43 000 €) afin de pouvoir payer les factures suivantes rapidement ainsi que d'autres qui pourraient arriver ;

- L'HOTTELIER : 6 070.30€ TTC suite au remplacement d'une pompe poste de relevage Route de Neufchâtel en Bray
- L'HOTTELIER : 2 160.00€ TTC suite à la maintenance de la pompe de la station d'épuration 2 160.00€ TTC par an.
- SOGETI : 16 190.26€ = Acompte 3 : concernant la mission diagnostic système d'assainissement.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur les crédits disponibles au chapitre 21 Immobilisations Corporelles

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Autorise les transferts de crédits proposés.

CONTRAT ENTRETIEN ESPACES VERTS VALENTIN BOURDON

Le conseil Municipal décide de reconduire pour l'année 2021 le contrat d'entretien des espaces verts avec l'entreprise Valentin BOURDON pour un coût annuel de 22 065.29 € TTC.

Il décide d'inscrire cette somme au budget et autorise le Maire à signer le contrat d'entretien.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS DU SDE76

Madame Le Maire présente le service gratuit d'accompagnement du SDE76 en partenariat avec le PETR qui est proposé aux communes du territoire concernant l'efficacité énergétique et la rénovation thermique des bâtiments publics et notamment la visite de M. GOETHALS, chargé de mission.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'autoriser Madame Le Maire à signer la convention ainsi que tout acte afférent à ce dossier.

ACHAT D'UN ECRAN POUR LA SALLE DES CONSEILS

Madame Le Maire présente le projet d'achat d'un écran TV pour la salle des conseils.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'autoriser Madame Le Maire à acheter un écran.

DEVIS PSI INFORMATIQUE

Madame Le Maire informe que nous avons dû mettre à jour notre LOGICIEL COSOLUS qui nécessitait la version Windows 10 sur les ordinateurs de l'accueil et de la comptabilité, nous avons dû faire intervenir notre prestataire PSI car nous étions encore sur la version de Windows 7.

Madame Le Maire annonce d'après la constatation de notre informaticien que nos ordinateurs sont devenus obsolètes et ne permettent plus certaines mises à jour.

Par ailleurs, Madame Le Maire insiste sur le fait que nos ordinateurs sont devenus nos principaux outils de travail, et 98% des tâches administratives sont désormais dématérialisées et nécessitent leurs utilisations.

Madame Le Maire présente le devis de PSI d'un montant de 5376.24€ TTC.

Madame Le Maire demande à l'ensemble du conseil s'ils souhaitent comparer à d'autres offres.

Monsieur ANGER prend la parole et annonce que la réputation de l'entreprise PSI sur le marché est bonne et que les prix lui semblent correctes.

Les membres du conseil annonce qu'il n'est pas nécessaire de fournir un devis comparatif si nous sommes satisfait de leurs prestations

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'autoriser Madame Le Maire à signer le devis et régler la future facture.

MISE EN STAGE DE MARINE PEGARD

Madame Le Maire prend la parole au sujet du poste de secrétaire de Mairie que Marine Pégard occupe actuellement depuis le 17 août 2020, prendra fin le 17 février 2021 et qu'au vu de la période d'essai qui se révèle concluante, Madame Le Maire demande l'autorisation ;

- De stagiairiser Madame Pégard Marine relevant de la catégorie hiérarchique C pour accomplir les fonctions suivantes : agent administratif 2ème classe à compter du 01 Février 2021 pour une durée indéterminée

Le conseil autorise à l'unanimité.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Madame Le Maire annonce que l'exercice du PCS mis en place par la préfecture s'est déroulé ce jour et s'est avéré très intéressant. Cet exercice va nous aider à mettre en place notre plan communal de sauvegarde. En effet, en cas d'accident le Préfet met en œuvre le dispositif ORSEC Nombreuses Victimes (NOVI), de ce fait nous devons activer notre plan communal de sauvegarde et armer notre structure de crise. Nous devons donc ainsi prévoir l'alerte de nos collaborateurs composant le poste de commandement communal, installer les équipements nécessaires au bon fonctionnement de notre cellule de crise, prendre l'arrêté de déclenchement du PCS et en informer la Préfecture.

Pour cet exercice, nous avons simulé un incendie à l'école primaire et nous avons défini des lieux pour accueillir les habitants et désigné des personnes afin de les diriger.

De ce fait, des outils de communication de type « automate alerte » pour véhiculer des SMS à la population seront adaptés à ce genre de catastrophe et pourront être utilisés pour autres informations de la vie communale (alerte coupure électricité, vigilance météo, transport scolaire etc.)

Madame Le Maire annonce également que nous devons avoir un outil de traçabilité en cas de plainte de tiers.

Une fois par an la préfecture fait un exercice de PCS et pour le prochain exercice notre PCS sera établi et les membres qui le souhaitent pourront se mettre en conditions « réelle ».

JARDINS DES POMMIERS

Madame Le Maire informe que le lotissement prend du retard à cause de l'enfouissement d'une réserve à incendie et de la loi élan* (**Loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique. Élaborée en partant du terrain, la loi ELAN a pour ambition de faciliter la construction de nouveaux logements et de protéger les plus fragiles.*)

Madame Le Maire annonce que le lotissement jardins des pommiers est considéré dans une zone argileuse, ce qui nous oblige à réaliser des études supplémentaires car nous sommes considérés en zone modérée.

Nous avons obtenu un premier devis qui s'élève à 1400€ par parcelle, ce qui nous paraît relativement cher. Surtout que cela impactera les futurs acquéreurs, c'est pourquoi nous sommes en attente de devis comparatifs.

Madame Le Maire annonce que dans 8 mois nous devons avoir obtenu les études car à contrario nous ne pourrions pas vendre de terrain.

Madame Le Maire informe qu'une famille vient de nous solliciter pour l'achat de la parcelle n°5 d'une superficie de 797m² qui nécessite l'installation d'une pompe de relevage vue sa localisation, cette famille souhaiterait l'acquérir à 35€ du m² = 27 895€

Madame Le Maire demande l'autorisation au conseil de le vendre à ce tarif.
Le conseil autorise à l'unanimité.

Monsieur ANGER intervient pour donner les coordonnées des sociétés ; HYDRO GEOTECHNIQUE NORD OUEST et FOND OUEST pour l'étude de sol et obtenir ainsi d'autres devis comparatifs.

Monsieur DUMOUCHEL signale que les travaux d'enfouissements de la ligne HT et du passage de la fibre optique engendrent énormément de dégâts sur les accotements.

La séance est levée à 21H00
Ainsi délibéré et signé après lecture les jours, mois et an susdits.